

RAPPORT REUNION DU 24.09.2015

Présents : Peter Van Landeghem (PV), Philippe Grumbers (PG), Dieter Dias (DD), Caroline Raeymakers (CR), Hervé Welter (HW), Tina Kohl(TK), François-Michel Huwart (FMH), Kristina Vindevogel (KV), Pascal Lombardi (PL), Annemie Van Boxstael (AV), Hendrik De Clerck (HDC), Quentin Van de Vyvere (QVV), Pierre Fonteyne (PF)

Excusés : Ronald Vanswijgenhoven (RV), Patrick Van Overschelde (PVO), Kris Slabbaert (KS)

1. Que fait la Commission d’Agrément

Certains stagiaires se posent des questions sur l’absence d’attribution des points suite à leur participation à l’A.G de ce 6 juin de l’ANCSHJ.

PL et FMH confirment que cette attribution est en cours. Il y a des soucis informatiques pour la répartition des deux points accordés : 1 point juridique et 1 point non juridique.

Ce problème devrait être résolu très prochainement.

Cette commission doit encore traité plusieurs centaines de demandes et beaucoup de personnes ne se sont pas encore manifestées sur la plateforme informatique d’agrément.

2. Quid des places vacantes d’Huissier de Justice titulaire

Il faudra attendre la Loi « pot pourri 3 » (dont la parution au Moniteur Belge est prévue pour la fin de cette année) qui devra résoudre certains problèmes de mise en œuvre de la procédure au niveau de la Commission de Nomination.

Dans l’état actuel des choses, les nominations doivent intervenir dans un délai de 5 mois à dater de la publication des places vacantes au Moniteur Belge. Ce délai de 5 mois a été estimé trop court pour que la commission puisse adéquatement travailler. Celui-ci devrait donc être augmenté.

En effet, il est matériellement impossible à la Commission de Nomination d'entendre tous les Candidats qui postuleront une charge d'Huissier de Justice titulaire.

3. Sujet de la prochaine A.G.

FMH propose de traiter de la signature électronique.

Certains ne sont pas d'accord et aucune décision n'a été prise.

Tout le monde est d'accord pour organiser la prochaine assemblée générale dans les mêmes locaux.

4. La signature électronique

La signature électronique sera prochainement une réalité et notamment en matière pénale. Celle-ci concernera dans un premier temps les organismes publics et les personnes morales.

Le rôle des Candidats Huissiers de Justice sera inévitablement bouleversé par cette nouvelle procédure.

5. Une charte entre les Huissiers de Justice titulaires et les Candidats

PG et QVV ont été interpellés par le Conseil de la Chambre d'Arrondissement de l'Arrondissement Judiciaire de Bruxelles au sujet de la possibilité d'établir une charte réglant les relations entre les Huissiers de Justice titulaires et les Candidats Huissiers de Justice. Cette question survient suite à un différend entre un titulaire et un candidat dans ledit Arrondissement.

PL fait remarquer que ce sujet a déjà été abordé précédemment. L'assemblée est d'accord qu'il n'est pas souhaitable d'établir une telle charte. Il est à noter que certains Candidats travaillent en qualité d'indépendant et que d'autres exercent sous statut d'employé. D'autre part, en ce qui concerne

l'établissement d'un tarif, dans la mesure où les parties sont des indépendantes, elles peuvent convenir de leur tarif librement.

6. Divers

QVV présente une offre d'assurance (jointe en annexe) proposée par le courtier MARSH aux Candidats Huissiers de Justice.

Hervé WELTER.